VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer.

(Ces lots seront vendus séparément)

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Attrayant Cottage simple, 1206 RUE HARMONIE.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé,

3123 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles, 2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

A L'ENCAN!!!

A la Bourse, No 311 rue Baronne

Jeudi, 10 septembre 1903, à midi.

Succession de CARL KUMMEL.

No 70.765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 6 août 1903, et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, JEUDI le 10 septembre 1903, à midi, la propriété foncière ci après—

1° Dix lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans ce qui autrefois se nommait Bloomingdale et désigné par les numéros 121 et 130 inclusivement sur un plan de Bloomingdale, fait par Benjamin Buisson, voyer, de la paroisse Jefferson, le 12 Nov. 1836, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Les lots 121, 122, 123 et 124 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue State, et les lots 125 à 130, inclusivement, mesurant chacun 40 pieds de face à la rue State, tous ayant une profondeur irrégulière et bornés dans le fond par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant à Cornelius Hurst. Tout le ci-dessus en mesure américaine et comme il est démontré sur le plan par Edgar Pilié, voyer, le 20 juillet 1899, annexé à un acte pardevant Théodore Cotonie, notaire, le 3 août 1899 acquis le 3 août 1899, livre des transferts No 173 fo. 616. Ces lots seront vendus chacun séparément.

2° Trois lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, St André, Ste Marie et Constance et désignés par les Nos 8, 9 et 10, sur un plan de Hugh Grant, voyer, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de vingt et un pieds, cinq pouces, et dix lignes, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, acquis le 10 janvier 1879, Bureau des transferts, livre 109, fo. 698.

Les améliorations consistant en un magasin triple à deux étages en briques connus comme 1918-24 rue Magasin. La propriété est en face du Marché Magasins et rapportant un bon revenu.

3° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Pleasant, Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt, par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e janvier 1880 et enregistré dans le livre 112, folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistant en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 64 borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Huitième et mesurant soixante et un pieds six pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces, acquis le 6 février 1858, Livre du Bureau des Transferts—fo— Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 3115-17-21-23 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapporte de bons revenus et est un placement sécurisant.

5° Un ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Magasins, Huitième et Camp désigné comme lots 24 mesurant trente et un pieds onze pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, acquis le 4 août 1902, livre 440, folio 279 du Bureau des Transferts. Les améliorations sont connues comme No 1115 rue Neuvième.

Conditions—1/3 au plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensemble sont louées au taux de $44 par mois.

J. F. Walton, avocat.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Hâtisse Hennen

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

[Un cottage double, loué $14 00]

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71.137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 14 août 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, St Claude, Touro et Remparts, mesurant trente six pieds (36) trois pouces (3") et une ligne (1") de face à la rue Français sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason, notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

Robert Legier, avocat.
16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de la Southwestern Building and Loan Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 70.923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Thomas W. Castleman, C. H. Clark et Jules Cassard, commissaires de liquidation dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Carroll & Carroll, avocats.
4 sept—4 13

Charles W. Drown vs Delta Delinting and Refining Co. Ltd

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70.252—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte [illegible] par [illegible] Brown [illegible] Liquidateur [illegible] approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. [illegible] avocat.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408 10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne: un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1024 RUE DUMAINE, No 1421 RUE DUMAINE, Nos 1923-25 RUE DUMAINE,
Nos 1813-15 RUE DUMAINE, No 1811 RUE DUMAINE, Nos 1818-34 RUE DUMAINE,
Nos 1900-02 AVE ESPLANADE, Nos 1523-25 RUE CONTI, Nos 408-10 RUE N. VILLERE,
Nos 418-20-22-24-26-28 N VILLERE, Nos 420-32-34 N VILLERE, Nos 1518 RUE ST-LOUIS,
Nos 1535-40 RUE ST LOUIS, No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ Nos 110-14 RUE N. GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment reconnu, offrirai en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach et de sa femme décédée Jacobina Seither: No 70.623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci dessus intitulée et numérotée, par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903, agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de ladite Cour, le 4 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 11 août 1903, homologant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci dessus intitulée et numérotée No 70.623, la propriété ci-après décrite, à savoir—

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payés en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association" de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun.

DEUXIEMENT—Un coffre fort en fer.

No 420-32-34 RUE N VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6") lignes et soixante trois (63) pieds six (6") lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais et Conti, désignés par la lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt douze (92) pieds de profondeur entre lignes parallèles et mesurant cent quatre vingt douze (92) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Marais et quatre vingt douze (92) pieds neuf (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt quatre (24) pieds neuf (9) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage de deux allées communes adjacentes [illegible] sur nos deux lignes côtés et mesurant ensemble la plus près de la rue St Louis deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et jusqu'à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et entre la plus près de la rue Conti mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et jusqu'à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et auxdites profondeur chacune desdites allées convergent en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et façade à la rue Conti mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et auxdites profondeur chacune desdites allées convergent en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 1535-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par la No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot commençant à une distance de soixante cinq (65) pieds trois (3) pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant trente et onze (71) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré sur une profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de la même retrécissant vingt trois (23) pieds neuf (9) pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes, et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée à la rue St Louis.

Nos. 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel, ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64) pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais, mesurant trente-deux (32") pieds de face à la rue Conti sur quatre neuf (49) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine St Philippe, Nord Liberté et St Claude, désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot commençant à une distance de vingt huit (28) pieds neuf (9") pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18) pieds un (1") pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4) pouces et trois (3") lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté de la même, avant de rétrécir vingt huit (28) pieds neuf (9") pouces et une (1) ligne parallèle à la rue Dumaine, ainsi que la rue Nord Liberté, sur une seconde profondeur de neuf (9) pieds deux (2) pouces et mesurant quatre vingt seize (96) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue St Claude, et une même largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10) pouces et cinq (5") lignes.

2133 RUE CANAL, RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57) pieds, huit (8") pouces et six (6") lignes de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2") pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $ 0 00 par mois, expirant le 10 décembre 1903 et jusqu'à cet sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903 au même loyer à l'option du locataire et auquel droit de renouvellement le locataire s'est déjà prévalu, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout d'après un bail dûment enregistré dans le livre du Bureau des Transfers de cette paroisse 184, folio 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ, UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville mesurant trente (30) pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre de terre est contigu au lot B ci-dessus décrit sur son côté vers la rue Iberville mesurant trente (30) pieds deux (2") pouces de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1811 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de soixante trente (73") pieds onze 11 pouces et trois (3") lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman mesurant dix huit (18) pieds trois (3") lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A ci-dessus et sur son côté vers la rue Roman et mesurant cent dix (110) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1923-25 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt huit (28) pieds quatre 4 pouces et quatre 4 lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, rues Prieur, Johnson et chemin du Bayou, d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit morceau ou portion de terre mesurant trente deux (32) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade quatre vingt douze (92) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Prieur et une première largeur dans le fond commençant à une distance de vingt huit (28) pieds onze (11) pouces sur le point indiqué sur la ligne de côté et mesurant quatre vingt douze (92) pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Johnson et une première largeur dans le fond de vingt (20